





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-85**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1129010-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADHESION AUX ORGANISMES "PLANTE ET CITE" ET "SOCIETE FRANCAISE
D'ARBORICULTURE" - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Espaces Verts

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

RAPPORTEUR : Madame Danielle SANTAMARIA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : ADHESION AUX ORGANISMES "PLANTE ET CITE" ET "SOCIETE FRANCAISE D'ARBORICULTURE" - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération a pour objet d'autoriser l'adhésion à deux organismes professionnels à même d'apporter à la Ville des outils fondamentaux pour parfaire sa politique de préservation et de gestion durable des espaces qu'elle gère.

Chacun de ces organismes offre l'accès à des réseaux professionnels spécialisés, des partages d'expériences, des études, expertises et outils divers.

Ainsi, dans la continuité de la politique menée en matière de gestion différenciée des espaces, de la mise en application de la charte de l'arbre et des évolutions réglementaires en matière de développement durable, la Direction Espaces Verts (DEV) souhaite s'informer en permanence de l'évolution des techniques horticoles et arboricoles et partager les retours d'expérience des professionnels et des autres collectivités.

La Direction des Espaces Verts compte ainsi bénéficier de leurs actions et de leurs appuis techniques et juridiques mais également faire connaître et mettre en valeur les actions aixoises.

1 - « Plante & Cité » :

« **Plante & Cité** » est une association loi 1901 parrainée par l'Association des Maires de France.

Elle constitue une plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises du paysage.

Elle permet ainsi de mutualiser les savoirs respectifs en matière d'espaces verts et de paysage et apporte à ses adhérents une veille mensuelle via la presse spécialisée et des documents techniques en ligne (*guides, résultats d'expérimentation*).

Cette adhésion permettrait à la Ville :

- d'intégrer un réseau d'échanges de connaissances,
- de contribuer collectivement à l'innovation favorable au développement durable,
- de participer à la construction et au suivi du programme d'études national,
- de participer à des observatoires et d'être terrain d'expérimentation pour des programmes nationaux,
- d'accéder aux journées techniques d'échanges, à la documentation technique et aux données relatives aux expérimentations sur des techniques innovantes de végétalisation conduites par les membres de l'association,
- de bénéficier des références techniques les plus récentes validées scientifiquement,
- de donner accès à la base des « projets », des « Documents » et des références bibliographiques de « Plante & Cité »,
- de permettre aux agents de recevoir la lettre d'information mensuelle ainsi que le bulletin de veille.

Le montant de la cotisation pour l'année 2018 est fixé à 2 060 euros (deux mille soixante euros).

2 - La Société Française d'Arboriculture (SFA).

La Société Française d'Arboriculture fédère les acteurs de l'arboriculture et du paysage. Elle informe des progrès techniques de la filière et la maîtrise des règles de l'art, développe et valorise la connaissance scientifique ainsi que l'expérience internationale et sensibilise le public à la vie et au respect de l'arbre.

Elle est associée à l'International Society of Arboriculture, une organisation professionnelle internationale qui vise à encourager une meilleure appréciation des arbres ainsi qu'à promouvoir la recherche, la technologie et la pratique professionnelle de l'arboriculture et Cafao, la Communauté des associations francophones d'arboriculture ornementale.

L'adhésion à cette association permettra :

- d'accéder aux informations en ligne ainsi qu'aux publications afin de bénéficier des informations qu'elle diffuse sur l'évolution des techniques arboricoles, les méthodes de diagnostic et les agents pathogènes,
- de participer à des rencontres techniques et d'échanger avec d'autres acteurs professionnels autour de la thématique spécifique de l'arbre.

Le montant de la cotisation pour l'année 2018 est de 165 euros (cent soixante-cinq euros).

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à l'organisme « **Plante & Cité** » et à la **Société Française d'Arboriculture** ;
- **AUTORISER** le paiement des cotisations annuelles pour la somme de **2 060 euros** (deux mille soixante euros) pour « **Plante & Cité** » et de **165 euros** (cent soixante-cinq euros) pour la **Société Française d'Arboriculture** ;
- **DIRE** que le montant total, soit la somme de **2 225 euros**, sera imputé sur la ligne budgétaire 92823 6281 1655 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'élu délégué à signer les documents afférents.

DL.2018-85 - ADHESION AUX ORGANISMES "PLANTE ET CITE" ET "SOCIETE FRANCAISE D'ARBORICULTURE" - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»